

**COMMUNE DE SEPMES***Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2024-05-02**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire  
M.DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Adjoint,  
M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de Cindy REZEAU à 21h02

Absents excusés:

Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée ayant donné procuration à M.DAGUET Alain, Adjoint.  
M.RAGUIN Charles, M.CHOLLET Yohan

Mme Justine BILLY a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents : .....	8
Nombre de votants : .....	9

Date de convocation : 27 mars 2024

**OBJET : VAL TOURAIN HABITAT : CONVENTION DE GESTION EN FLUX DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Madame le Maire expose :

En tant que collectivité, la commune est réservataire d'un certain nombre de logements clairement identifiés au sein du parc de social des bailleurs sociaux.

La loi Elan de 2018, modifie profondément les règles en la matière, en instaurant, une évolution de la gestion de la demande de logement social et des attributions. C'est le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux.

Cette réforme répond à plusieurs objectifs :

- Apporter plus de souplesse à la gestion du parc social,
- Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

Les nouvelles règles de gestion devront être formalisées, notamment en passant une nouvelle convention entre le bailleur social, avec chacun des réservataires de logements sociaux.

Cette convention définit :

- Le patrimoine locatif social concerné
- L'état du stock de logements réservés
- L'estimatif du flux de logements
- Les modalités de gestion de la réservation de la collectivité locale
- Les objectifs quantitatifs à atteindre pour le bailleur et le flux de logements
- Les modalités d'attribution des logements
- Les modalités d'évaluation annuelle
- Les modalités d'actualisation
- La durée de la convention

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

*VALIDE* le projet de convention de gestion en flux

*AUTORISE* Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les bailleurs sociaux partenaires de la commune : Val Touraine Habitat pour la période 2024-2026.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**

**Justine BILLY**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**Régine REZEAU**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 10 avril 2024 et publié le 10 avril 2024

À SEPMEs, 10 avril 2024

Le Maire,

